

**EXTRAIT  
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 22 février, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 16 février 2024

<u>Objet</u>
N° 24/01/01
<p><b>Réfection de la toiture          et des menuiseries          extérieures des niveaux          supérieurs de l'école</b></p> <p style="text-align: center;">*</p> <p><b>Demande de          subvention          « Fonds Vert »</b></p>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Mme Rachel ROUSSET, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

**Représentés**

**Absents excusés** Mesdames Maryvonne ALVARD et Guyonne FOURNIER

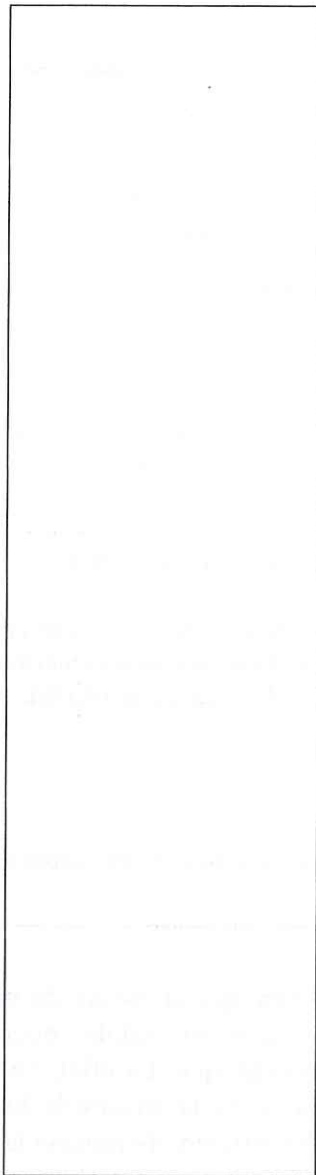
**Secrétaire de séance** Monsieur François COUTAGNE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture du bâtiment de l'école nécessite une rénovation thermique et totale pour permettre une optimisation de la performance énergétique. En effet, ce bâtiment est déjà relié au réseau de chaleur biomasse de la chaufferie bois communale de Vallorcine. De plus, ces travaux permettraient de rénover le premier étage au-dessus de l'école pour d'une part l'installation d'un cabinet médical (à la suite de l'avis de l'ARS concernant le manque de locaux médicaux sur le territoire communal ; un rapprochement avec les praticiens du cabinet d'Argentière (commune voisine) a été opéré afin d'organiser à minima une permanence par semaine dans le village) et d'autre part celle d'un espace de "coworking" sollicité par de nombreux habitants permanents et secondaires. Le deuxième niveau au-dessus de l'école représente la même surface.

Au dernier étage, l'occupation serait donnée pour la réalisation de deux appartements : un pour le praticien venant en renfort du cabinet médical d'Argentière durant la saison touristique, l'autre étant mis à disposition des employés des administrations (école ou collectivité). À cette rénovation de toiture, s'ajoute le changement des toutes les huisseries, afin de répondre aux cohérences thermiques et de consommation d'énergie.

La commune entreprend la rénovation de gros œuvre et les occupants s'occuperont des aménagements intérieurs.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention dénommée « Fonds Vert » avec le plan de financement ci-après :



Principaux postes de dépenses	Montant HT
	TVA non récupérable
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Toiture	126 977.06€
Menuiseries extérieures	22 059.88€
<b>TOTAL</b>	<b>149 036.94€</b>

**RECETTES**

Ressources (origine du financement)	Montant HT	taux
FONDS VERT 2024	59 614.78€	40.00%
Subvention Régionale 2023	59 614.78€	40.00%
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>119 229.56€</b>	<b>80.00%</b>
Autofinancement	29 807.38 €	20.00%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>149 036.94 €</b>	<b>100.00%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention « Fonds Vert » 2024 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
**François COUTAGNE**



Acte certifié exécutoire le : 07/03/2024  
Télétransmis en Préfecture le : 07/03/2024  
Notifié ou publié le : 07/03/2024

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches